



Vérificateur général  
MANITOBA

---

Rapport à l'Assemblée législative du Manitoba

# Audits des comptes publics et d'autres états financiers

Version du site Web



décember 2022

La traduction de ce rapport a été  
fournie par le Service de traduction  
du Manitoba. En cas d'incohérence,  
se reporter à la version anglaise.

# Table des matières

Observations du vérificateur général	1
Introduction	3
<b>1 Facteurs ayant influé sur l'audit des comptes publics cette année</b>	<b>5</b>
1.1 Modifications apportées au traitement comptable des fiducies de la SSAM	6
1.2 Processus manuels utilisés pour consolider les entités contrôlées	8
1.3 Comptabilisation du nouveau remboursement de l'impôt foncier pour l'éducation	9
<b>2 Faiblesses du contrôle constatées au cours de l'audit des comptes publics</b>	<b>11</b>
2.1 Déficiences au niveau des contrôles des achats et des dépenses	12
2.2 Déficiences des processus comptables – estimations, comptes de régularisation et rapprochements	14
2.3 Faiblesses de l'environnement de contrôle	17
<b>3 Préoccupations concernant le cycle d'audit 2022-2023</b>	<b>18</b>
<b>4 Suivi de l'état de mise en application de nos recommandations passées</b>	<b>19</b>
<b>5 Résultats de nos autres audits d'états financiers pour 2021-2022</b>	<b>22</b>
Réponse des responsables	27

Cette page a été laissée  
blanche intentionnellement.

## Observations du vérificateur général

Chaque année, mon bureau audite les états financiers sommaires de la Province du Manitoba dans le cadre de l'audit des comptes publics. Nous auditons également les états financiers d'un certain nombre d'autres entités contrôlées par le gouvernement et apparentées. L'objectif de ces audits est d'exprimer une opinion sur les états financiers, conformément aux normes canadiennes d'audit. Le présent rapport donne un aperçu de notre travail d'audit des états financiers de 2021-2022 et de nos observations sur des sujets de préoccupation.

Je m'inquiète du fait que, au cours de l'audit des comptes publics de 2022, nous avons retrouvé un grand nombre des problèmes déjà repérés les années précédentes et constaté de plus en plus de faiblesses au niveau du contrôle. Des déficiences importantes dans ce domaine et en comptabilité ont été observées dans tous les ministères audités, en particulier un manque de conformité des contrôles des achats et des dépenses, des processus comptables inadéquats ainsi que d'autres faiblesses de l'environnement de contrôle.

L'absence de contrôles comptables appropriés renforce le risque d'erreurs dans les rapports financiers. Pour atténuer le risque d'erreurs non détectées, nous avons dû élargir nos travaux d'audit, ce qui a allongé la durée de l'audit cette année. L'an prochain, la mise en œuvre de nouvelles normes comptables exigera un travail considérable de la part de la Province. Compte tenu du travail supplémentaire qui sera ainsi nécessaire en 2023, faute d'apporter des améliorations pour remédier aux faiblesses du contrôle et de la comptabilité de la Province, je crains que des retards inacceptables ne se produisent dans l'achèvement des comptes publics.

De plus, je suis préoccupé par le fait que la Province ne dispose pas de contrôles efficaces pour détecter les faiblesses et y remédier. Le présent rapport mentionne les inquiétudes de fonctionnaires à l'égard des postes vacants et du roulement de personnel, ainsi que de l'insuffisance des connaissances en comptabilité dans les ministères. Malgré les postes vacants et les lacunes au niveau de ces connaissances, la Province a la responsabilité ultime de s'assurer que des contrôles appropriés sont en place.

Je tiens à saluer le ministère des Finances, le Secrétariat du Conseil du Trésor et tous les autres intervenants qui ont participé à la préparation de l'information financière dans les entités contrôlées par le gouvernement et apparentées. Votre coopération et votre soutien ont été extrêmement utiles. Je veux également remercier les membres de mon équipe de leur professionnalisme et de leur excellent travail dans la réalisation des audits des états financiers et la préparation du présent rapport.

Tyson Shtykalo, CPA, CA  
Vérificateur général



**Cette page a été laissée  
blanche intentionnellement.**

La *Loi sur le vérificateur général* (la Loi) fait du vérificateur général un haut fonctionnaire indépendant de l'Assemblée législative. La Loi énonce les responsabilités conférées au vérificateur général, notamment :

- indiquer à l'intention de l'Assemblée législative si les états financiers sommaires compris dans les comptes publics présentent fidèlement la situation financière du gouvernement, conformément aux conventions comptables énoncées dans ces états financiers sommaires;
- auditer les états financiers et d'autres informations financières de certaines entités relevant du périmètre comptable du gouvernement et les autres états que le ministère des Finances lui présente, le cas échéant, aux fins d'audit;
- fournir à l'Assemblée législative, de manière indépendante, des garanties, des conseils et des renseignements;
- présenter chaque année à l'Assemblée législative les résultats de nos travaux d'audit d'états financiers.

Le périmètre comptable du gouvernement (PCG) englobe toutes les ressources et les affaires financières sous le contrôle de la Province du Manitoba, y compris celles des entités qu'elle contrôle. Ces entités comprennent les divisions scolaires, les universités, les offices régionaux de la santé, les entreprises publiques (par exemple, Manitoba Hydro) et les autres entités financées par la Province sous le contrôle du gouvernement. Le PCG compte plus de 180 entités.

## Comptes publics de la Province du Manitoba

Les comptes publics sont préparés chaque année conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et renferment, en 2022, les éléments suivants :

- **Les commentaires et les analyses des états financiers et les autres observations de la direction**  
Les commentaires et les analyses des états financiers sont préparés par la direction pour aider les utilisateurs à mieux comprendre l'information financière incluse dans les états financiers sommaires. Ils incluent des commentaires et des discussions sur les mesures, les liens et les écarts sous-jacents des états financiers présentés. Les commentaires et les analyses des états financiers et les autres observations de la direction ne font pas l'objet d'un audit.
- **Les états financiers sommaires**  
Les états financiers sommaires (EFS) sont les états consolidés de la Province du Manitoba. Ils sont préparés par le contrôleur provincial et intégrés au rapport annuel sur les comptes publics, comme le stipule l'alinéa 65(1)a) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces états sont présentés en s'appuyant sur les normes comptables du secteur public (NCSP), qui sont les normes comptables canadiennes utilisées par les gouvernements et les organismes gouvernementaux. Le vérificateur général est désigné comme l'auditeur de ces états en vertu de la *Loi sur la gestion des finances*

publiques et de la *Loi sur le vérificateur général*. Nous réalisons l'audit des états financiers sommaires et émettons une opinion du vérificateur conformément aux normes canadiennes d'audit. Notre audit vise à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sommaires sont préparés conformément aux NCSP et sont exempts d'inexactitudes importantes.

- **L'information prescrite en vertu de la loi**

Plusieurs lois, dont la *Loi sur la gestion des finances publiques*, comprennent l'obligation de déposer certains renseignements ou de présenter de l'information ou des rapports dans les comptes publics. Cette information est aussi incluse dans le Rapport annuel sur les comptes publics. En ce qui concerne la majorité de ces rapports, il n'existe aucune exigence en matière d'audit, et nous n'intervenons pas. Néanmoins, nous réalisons l'audit de deux rapports complémentaires, comme le prévoit la législation. Nous auditons l'état des transferts et le solde des comptes du compte de stabilisation des revenus, ainsi que l'état des dépenses pour des services de santé (hospitaliers, médicaux et autres) dans le cadre du Régime d'assurance-maladie du Manitoba.

## Autres états financiers et renseignements financiers audités

La loi exige du vérificateur général qu'il audite les états financiers et d'autres renseignements financiers de certains organismes relevant du PCG. La direction d'autres entités fait également appel à nous pour auditer leurs états financiers et d'autres renseignements financiers les concernant.

En 2022, nous avons audité les états financiers de 14 entités, dont 8 faisaient partie du PCG.

Toutes les autres entités du secteur public relevant du PCG sont auditées par des cabinets d'audit externes. Bien que n'entrant pas dans ce périmètre, quatre régimes de retraite du secteur public, une caisse d'assurance collective de la fonction publique et le Fonds des affaires du Nord ont aussi été audités par nos soins. Les lois de trois des régimes de retraite en question désignent le vérificateur général comme auditeur.

## Résultats de nos audits d'états financiers cette année

Dans le présent rapport, nous exposons les résultats de nos audits d'états financiers de 2021-2022 et envisageons l'année à venir. Cela inclut l'analyse des points suivants :

- Facteurs ayant influé sur l'audit des comptes publics cette année (**SECTION 1**).
- Faiblesses du contrôle constatées au cours de notre audit des comptes publics de 2021-2022 (**SECTION 2**).
- Préoccupations concernant le cycle d'audit 2022-2023 (**SECTION 3**).
- Suivi de l'état de mise en application de nos recommandations passées (**SECTION 4**).
- Chacune des autres entités dont nous réalisons l'audit des états financiers et les conclusions de ces audits (**SECTION 5**).



# 1 Facteurs ayant influé sur l'audit des comptes publics cette année

Notre audit des états financiers sommaires (EFS) s'appuie sur les normes canadiennes d'audit. Un élément essentiel de ces normes est l'application d'une approche d'audit axée sur le risque. De ce fait, notre travail de planification de l'audit des EFS inclut un processus d'évaluation des risques. Nous consacrons davantage de temps d'audit aux secteurs auxquels nous associons des risques plus élevés d'inexactitudes importantes.

Voici certains facteurs dont nous tenons compte pour évaluer le risque :

- les sommes en jeu (l'ampleur);
- la complexité des calculs;
- la complexité de l'application des normes comptables du secteur public (NCSP);
- le degré d'incertitude;
- le degré d'estimation requis;
- le degré de subjectivité;
- les changements par rapport à l'exercice précédent;
- la probabilité d'inexactitudes en raison d'un parti pris de la direction ou d'autres facteurs liés au risque de fraude.

Nous consacrons aussi plus de temps aux nouveaux éléments (opérations, soldes et divulgations), qui n'ont jamais fait l'objet d'un audit. En ce qui les concerne, nous cherchons à comprendre les processus opérationnels sous-jacents afin de détecter les risques d'inexactitudes. Nous évaluons également le traitement comptable des nouveaux éléments ou des éléments qui ont acquis une nouvelle importance afin de veiller à la conformité avec les NCSP.

Au cours de notre planification et tout au long de notre audit, pour cerner les risques, nous nous appuyons sur des renseignements provenant de sources diverses, notamment :

- des échanges avec la haute direction;
- l'examen des communiqués de la Province;
- l'examen des textes législatifs adoptés;
- l'examen des procès-verbaux du Conseil du Trésor;
- des **tests de cheminement** des processus opérationnels importants.

## Tests de cheminement

Dans le cadre du processus de planification de nos audits, nous cherchons à comprendre les processus opérationnels et les contrôles qui y sont intégrés. Nous suivons une opération depuis son amorce, tout au long des processus de contrôle, jusqu'à son enregistrement dans le système comptable. L'objectif est de tester la conception et la mise en œuvre des contrôles.

## Risques importants

Le terme «risques importants» que nous utilisons dans notre audit est défini dans les normes canadiennes d'audit.

Les risques sont jugés importants en fonction des facteurs suivants :

- la nature du risque, par exemple une estimation comptable;
- l'ampleur probable des inexactitudes potentielles;
- la probabilité que le risque se matérialise.

En ce qui concerne les risques importants, l'audit doit tenir particulièrement compte de la nature, du moment choisi et de la portée de leur estimation.

Lors de la planification de notre audit des EFS, nous avons repéré divers risques importants. Certains de ces risques sont décrits plus avant dans le présent rapport, à savoir :

- Modifications apportées au traitement comptable des fiducies de la SSAM (**SECTION 1.1**).
- Processus manuels utilisés pour consolider les entités contrôlées (**SECTION 1.2**).

Au cours de l'audit, nous avons détecté des risques supplémentaires liés aux changements et aux nouvelles opérations.

Un de ces risques était un nouveau remboursement de l'impôt foncier pour l'éducation, analysé à la **SECTION 1.3**.

## 1.1 Modifications apportées au traitement comptable des fiducies de la SSAM

Nous avons émis des opinions avec réserve sur la Société des services agricoles du Manitoba (SSAM) et les états financiers sommaires (EFS) depuis le 31 mars 2018. Les réserves concernaient les fiducies établies en septembre 2018 pour les programmes d'assurance production et d'assurance contre la grêle de la SSAM, lesquelles étaient exclues des états financiers.

En vertu des NCSP, les fiducies qui correspondent à la définition d'une «fiducie sous administration» ne sont pas réputées être contrôlées par un gouvernement et n'ont pas à être consolidées. Même si les fiducies de la SSAM étaient des fiducies légales, elles ne remplissaient pas les critères d'une fiducie sous administration. Elles répondaient aux critères d'un actif selon les NCSP, car les fonds détenus dans ces fiducies doivent servir à acquitter les obligations futures de la SSAM en matière d'assurance. Pour en savoir plus sur notre analyse initiale de ces fiducies, veuillez consulter notre rapport de 2019 intitulé *Comprendre notre opinion sur les états financiers sommaires du Manitoba pour l'exercice terminé le 31 mars 2019*.

En 2021-2022, la Province du Manitoba (la Province) a approuvé un règlement qui modifiait les contrats d'assurance avec les titulaires de police afin de restreindre à des fins précises l'utilisation des fiducies. Cette modification n'a pas eu d'incidence sur la désignation des fiducies comme étant des actifs de la SSAM (et donc de la Province). Elle a en revanche établi une restriction externe applicable au **Fonds d'assurance-production**, que ce soit la partie détenue en fiducie ou la partie de la réserve d'assurance-production mise de côté hors de la fiducie.

La SSAM et la Province ont toutes deux apporté cette année des changements à leur traitement comptable des fiducies d'assurance et de la réserve pour tenir compte des nouvelles restrictions externes établies par la modification réglementaire. En raison des modifications aux états financiers résumées ci après, nous avons supprimé nos réserves relatives aux fiducies.

### Fonds d'assurance-production – Utilisation restreinte

En vertu du contrat d'Agri-protection et du Règlement sur l'Agri-protection correspondant, la SSAM accepte de ne prélever de sommes du Fonds d'assurance- production qu'aux fins suivantes :

- (i) le versement des indemnités payables en conformité avec ce contrat ou tout autre contrat d'assurance-production;
- (ii) le versement des primes ou des autres sommes payables en conformité avec les accords de réassurance visés à l'alinéa 28b) ou à l'article 67 de la Loi;
- (iii) le remboursement de l'intérêt sur les emprunts faits par la Société aux fins du Fonds d'assurance-production, à l'exception des intérêts sur les avances remboursées par prélèvement sur le Fonds de réassurance du Manitoba visés par la Loi;
- (iv) le versement des contributions devant être versées au Fonds en fiducie d'assurance-production, soit les recettes annuelles de la Société provenant du programme d'assurance-production, telles qu'indiquées dans les états financiers vérifiés de la Société, moins les sommes versées en vertu des alinéas (i) à (iii) du présent article;
- (v) le versement des sommes supplémentaires provenant du surplus accumulé du Fonds d'assurance-production que la Société peut verser au Fonds en fiducie d'assurance-production aux termes de la convention de fiducie.

- Les fiducies des programmes d'assurance-production et d'assurance contre la grêle sont désormais consolidées sous forme d'actifs de la SSAM et de la Province, ce qui reflète le contrôle de ces actifs.
- Le Fonds d'assurance-production (qui inclut la fiducie et d'autres fonds hors de la fiducie) est désormais comptabilisé comme passif au titre d'un revenu reporté. Le revenu reporté est un revenu grevé d'affectation d'origine externe à n'utiliser qu'aux fins précises énoncées dans le Règlement sur l'assurance-production (voir l'encadré ci avant). Il sera comptabilisé comme revenu selon les besoins pour financer les déficits des opérations annuelles du programme d'assurance-production. Tout excédent qui découlerait à l'avenir des opérations annuelles sera reporté jusqu'à son utilisation.
- Le programme d'assurance contre la grêle n'est pas grevé d'affectation d'origine externe de ce type. L'excédent ou le déficit annuel découlant de ses opérations est désormais inclus à l'excédent ou au déficit annuel de la SSAM et de la Province.

L'incidence de ces modifications sur les EFS est résumée dans le tableau ci-après.

Réévaluations pour l'exercice terminé le 31 mars 2021					
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements	Produit comptabilisé d'avance	Revenu	Dépenses	Déficit accumulé au 31 mars 2020	Déficit accumulé au 31 mars 2021
Hausse de 594 M\$*	Hausse de 792 M\$*	Baisse de 75 M\$*	Baisse de 88 M\$*	Hausse de 211 M\$*	Hausse de 198 M\$*

\* M\$ : millions de dollars

Au 31 mars 2022, le Fonds d'assurance-production – inclus aux produits comptabilisés d'avance dans les EFS – se chiffrait à 408 millions de dollars (M\$), soit une baisse par rapport aux 792 millions de dollars de 2021. La différence a été comptabilisée comme revenu en 2022. La réserve a été utilisée cette année en raison de la hausse des indemnités liée à la sécheresse.

## 1.2 Processus manuels utilisés pour consolider les entités contrôlées

Les comptes publics du Manitoba renferment les états financiers sommaires (EFS), qui reflètent l'ensemble du périmètre comptable du gouvernement (PCG). Le PCG regroupe toutes les entités contrôlées par la Province, en particulier :

- celles qui ne sont pas des entités juridiques distinctes présentant des états financiers audités séparés (comme les ministères et les fonds du gouvernement);
- celles qui sont des entités juridiques distinctes et qui préparent leurs propres états financiers audités.

En 2022, l'annexe 8 de l'EFS comptait 136 composantes. Cette annexe présente les ministères et les entités compris dans le PCG au 31 mars 2022. Pour préparer les EFS, le Bureau du contrôleur provincial compile les renseignements non audités et audités de toutes ces composantes séparées et prépare ensuite des redressements de consolidation selon les besoins pour éliminer les soldes inter-entités. Après cela, il présente l'information consolidée de la Province conformément aux NCSP.

### RISQUE LIÉ AU PROCESSUS DE CONSOLIDATION

Nous considérons que la consolidation des EFS présente des risques élevés pour les raisons suivantes :

- Chaque année, les données provenant de chacune des 136 composantes sont saisies manuellement dans un tableur, ce qui crée un risque lié à la saisie des données.
- Les écritures et les redressements de consolidation sont effectués manuellement. Il existe donc un risque accru d'erreur et d'omission d'informations connexes du fait que les écritures requises peuvent ne pas avoir été faites.
- Étant donné que les feuilles de calcul concernant chacune des composantes sont liées, une modification apportée à une feuille de calcul est répercutée sur l'ensemble des résumés et des annexes correspondantes, ainsi que dans les EFS. De ce fait, un examinateur est dans l'impossibilité d'attester qu'il a passé en revue toutes les modifications ayant une incidence sur les EFS.
- L'analytique peut être utilisée pour s'assurer de l'exactitude des chiffres consolidés. Cependant, les analyses comparant les soldes de l'exercice en cours à ceux de l'exercice précédent doivent être préparées manuellement, ce qui augmente le risque d'erreurs dans les calculs analytiques.

### AUTRES DOMAINES D'AMÉLIORATION

D'autres aspects du processus de consolidation peuvent être améliorés, à savoir :

- Réaliser les rapprochements des soldes inter-entités dans des délais opportuns. Au cours de l'audit, nous avons constaté plusieurs erreurs liées à des rajustements pour élimination incorrects en raison de l'absence de rapprochements complets.

- Faire réaliser dans des délais opportuns les analyses et les examens des écarts par le personnel comptable supérieur pour détecter les écritures et les soldes imprévus devant faire l'objet d'un suivi.
- Consacrer plus de temps à la consolidation concernant les entités ayant connu des changements importants en cours d'exercice, par exemple une dissolution, des transferts d'actifs importants ou des changements opérationnels conséquents. Les domaines où des changements sont intervenus en cours d'exercice sont ceux où le risque d'erreur est le plus élevé. Au cours de l'audit, nous avons détecté plusieurs erreurs découlant de la non-prise en compte de changements apportés à la structure de l'entité dans le processus de consolidation.

Le processus de consolidation manuel n'est pas efficient, que ce soit pour les personnes qui préparent l'information au sein du Bureau du contrôleur provincial ou pour notre équipe d'audit. La consolidation exige beaucoup de temps au cours du processus de préparation et d'audit des comptes publics, et le manque d'efficacité pourrait nuire à l'achèvement de l'audit dans les délais prévus.

### 1.3 Comptabilisation du nouveau remboursement de l'impôt foncier pour l'éducation

Le Budget 2021 présenté par la Province pour l'exercice 2021-2022 le 7 avril 2021 incluait un remboursement de l'impôt foncier pour l'éducation. Ce remboursement était calculé en fonction des taxes scolaires payées dans une année civile. Le premier remboursement, qui correspondait à l'année civile 2021, était de 25 % des taxes payées par les propriétaires de biens résidentiels et agricoles et de 10 % pour tous les autres propriétaires de biens, avec une augmentation prévue de ces remboursements dans l'année civile 2022. La Province estimait à 311 millions de dollars le coût prévu du remboursement pour le Budget 2021 et à 402 millions de dollars pour le Budget 2022.

#### COMPTABILISATION DU REMBOURSEMENT DE L'IMPÔT DANS LES ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES

Les taxes et les allègements fiscaux ne sont pas des éléments nouveaux des états financiers sommaires (EFS), mais le remboursement de l'impôt foncier pour l'éducation est une nouvelle mesure fiscale, et chaque nouvelle mesure fiscale présente divers aspects comptables. L'orientation comptable applicable en vertu des normes comptables du secteur public (NCSP) est la norme SP 3510, Recettes fiscales.

La première question comptable consistait à déterminer le moment approprié pour comptabiliser la nouvelle mesure fiscale dans les EFS. Le remboursement de l'impôt a été mis en place pour l'année civile allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021. Les taxes sont constatées en tant que produit lorsque le fait générateur de l'impôt se produit et, en ce qui concerne les impôts fonciers, dans la période visée par l'impôt. Cette question s'est posée au cours de l'audit des ESF du 31 mars 2021, car les trois premiers mois (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2021) de l'année d'imposition foncière concernée faisaient partie de l'exercice de la Province se terminant le 31 mars 2021. Néanmoins, le budget n'ayant été annoncé qu'en avril 2021, les critères d'autorisation permettant une comptabilisation en vertu de la norme SP 3510 n'étaient pas remplis au 31 mars 2021 et le remboursement n'était donc pas inclus aux ESF pour la période se terminant le 31 mars 2021.

Les états financiers du 31 mars 2022 comptabilisaient les deux éléments suivants :

- le remboursement pour toute l'année d'imposition foncière 2021 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021);
- une écriture de régularisation correspondant aux trois mois (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2022) de l'année d'imposition foncière.

Ainsi, l'incidence de la première année de ce nouveau remboursement est égale à 100 % du remboursement pour 2021 et à 25 % du remboursement pour 2022.

L'autre question comptable importante consistait à déterminer si ce nouveau remboursement était un allègement fiscal ou un transfert effectué dans le cadre du système fiscal, le traitement comptable variant selon la réponse. Le tableau ci après analyse les deux options et le traitement comptable pour chacune.

Analyse – Allègement fiscal ou transfert dans le cadre du système fiscal		
	Allègement fiscal	Transfert dans le cadre du système fiscal
Définition (de SP 3510)	Les allègements fiscaux influent sur le montant de la dette fiscale ou de l'impôt déjà payé par le contribuable.	Les transferts effectués dans le cadre d'un système fiscal ne modifient pas le montant de la dette fiscale par le contribuable (c.-à-d. qu'ils ne procurent pas d'allègement pour des impôts déjà payés ou actuellement dus)
Retraitement comptable	Réduit les recettes fiscales	N'a aucun effet sur le montant des recettes fiscales et est comptabilisé comme une dépense.
Exemples	Remboursement de l'impôt foncier pour l'éducation Crédit d'impôt personnel	Crédits d'impôt remboursables tel le crédit d'impôt pour la production de films et de vidéos

Le fait qu'un remboursement d'impôt ou un crédit d'impôt soit un allègement fiscal ou un transfert dans le cadre du système fiscal n'a aucun effet sur l'excédent ou le déficit annuel. Néanmoins, cela influe sur la façon de comptabiliser le remboursement ou le crédit dans les états financiers sommaires. Un allègement fiscal réduit le montant constaté à titre de revenu alors qu'un transfert n'a aucun effet sur les revenus (ce sont les recettes brutes qui sont comptabilisées) et est en fait comptabilisé à titre de dépense.

Nous avons déterminé que le remboursement de l'impôt foncier pour l'éducation est un allègement fiscal. Il est directement lié au montant de l'impôt foncier pour l'éducation payé, n'est offert qu'aux contribuables et vise à réduire l'impôt foncier pour l'éducation. De ce fait, dans les EFS, le remboursement de l'impôt foncier pour l'éducation a été déduit du total des revenus tirés de l'impôt foncier pour l'éducation.

## INCIDENCE SUR LES ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES

Le total du nouveau remboursement de l'impôt foncier pour l'éducation inclus dans les EFS se chiffrait à 310 millions de dollars, mais l'incidence nette de cette nouvelle mesure était moindre. En effet, les crédits d'impôt foncier pour l'éducation existants ont eux aussi été réduits du même pourcentage que le remboursement, ce qui compense partiellement l'incidence du nouveau remboursement. Ces crédits existants étaient le paiement anticipé du crédit d'impôt foncier du Manitoba pour l'éducation, le crédit d'impôt foncier pour l'éducation à l'intention des personnes âgées et le remboursement de la taxe scolaire applicable aux terres agricoles.

Le crédit d'impôt foncier pour l'éducation est également un allègement fiscal qui réduit le montant des revenus tirés de l'impôt foncier pour l'éducation enregistrés. Le crédit d'impôt foncier pour l'éducation a globalement été réduit d'environ 120 millions de dollars. Par conséquent, la diminution nette des revenus tirés de l'impôt foncier pour l'éducation attribuable à cette nouvelle mesure a été de 190 millions de dollars.

## 2 Faiblesses du contrôle constatées au cours de l'audit des comptes publics

L'objectif de nos audits des états financiers est d'exprimer une opinion sur les états financiers, conformément aux normes canadiennes d'audit. Ces audits ne visent pas à cerner toutes les questions d'intérêt pour la direction dans l'exercice de ses responsabilités. Nos audits comprennent la prise en compte des contrôles internes pertinents pour la préparation des états financiers. Cela permet de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais pas dans la mesure nécessaire pour donner une opinion sur l'efficacité des contrôles internes. Les normes exigent que l'auditeur communique à la direction et aux responsables de la gouvernance les questions ou les enjeux importants constatés au cours de l'audit.

Dans le cadre de nos audits d'états financiers, nous préparons une lettre à l'intention de la direction où nous présentons des recommandations pouvant aider la direction à renforcer les contrôles internes et à améliorer les processus comptables. Nous exécutons des procédures de suivi pour déterminer l'état de nos recommandations des années précédentes.

Dans notre rapport à l'Assemblée législative de 2020, *Audits des comptes publics et d'autres états financiers*, nous analysons certaines des faiblesses du contrôle constatées dans des lettres passées à l'intention de la direction pour l'audit des comptes publics. Nous y présentions également des recommandations visant à traiter les questions non réglées. Voir la **SECTION 4**, « Suivi de l'état de mise en application de nos recommandations passées », pour obtenir des détails sur l'état de mise en application de ces recommandations.

Pendant notre audit des comptes publics de 2022, nous avons constaté un nombre plus élevé de faiblesses du contrôle. Plus précisément, nous avons relevé des problèmes dans les domaines suivants :

### Dépenses ne faisant pas l'objet de bons de commande

Dépenses qui ne sont pas effectuées dans le cadre des systèmes centraux de financement et de comptabilité. Ces dépenses n'appliquent pas les exigences d'approbation ni les niveaux d'accès prévus par le système. Au lieu de cela, elles font l'objet d'approbations manuelles, ce qui accroît le risque pour ce secteur de dépenses.

- Contrôles des achats et des dépenses (SECTION 2.1).
- Processus comptables – estimations, comptes de régularisation et rapprochements (SECTION 2.2).
- Faiblesses de l'environnement de contrôle (SECTION 2.3).

## 2.1 Déficiences au niveau des contrôles des achats et des dépenses

Nous avons relevé les déficiences suivantes au niveau des contrôles des achats et des dépenses :

- insuffisance des contrôles des dépenses ne faisant pas l'objet de bons de commande;
- séparation insuffisante des tâches;
- désuétude des tableaux de délégation des autorisations de signature des documents.

### INSUFFISANCE DES CONTRÔLES DES DÉPENSES NE FAISANT PAS L'OBJET DE BONS DE COMMANDE

Les dépenses ne faisant pas l'objet de bons de commande sont des dépenses qui ne sont pas effectuées dans le cadre des systèmes centraux de financement et de comptabilité. Ces dépenses n'appliquent pas les exigences d'approbation ni les niveaux d'accès prévus par le système. Au lieu de cela, elles font l'objet d'approbations manuelles, ce qui accroît le risque pour ce secteur de dépenses.

Au cours de l'audit des comptes publics de 2021-2022, nous avons également constaté qu'un nombre croissant de ministères n'appliquaient pas de contrôles pour les **dépenses ne faisant pas l'objet de bons de commande**.

Le principal risque lié à ces achats est la possibilité que des dépenses non autorisées ne soient pas détectées. Pour atténuer ce risque, le contrôle en place est un registre quotidien des achats ne faisant pas l'objet de bons de commande. Ce registre, assorti de justificatifs, doit être examiné et approuvé dans la journée qui suit la saisie. L'examen doit être réalisé par une personne autre que celle qui a saisi la dépense dans le système.

Nous avons effectué des sondages sur les contrôles des achats. Dans nos échantillons, six ministères n'appliquaient aucun contrôle sous forme d'examen quotidien, ou ne le faisaient pas dans des délais opportuns. En 2022, ces six ministères non conformes ont dépensé 264 millions de dollars pour des achats n'ayant pas fait l'objet de bons de commande.

Nous sommes préoccupés par l'augmentation des cas de non-respect liés à ce contrôle. L'absence de contrôle sous forme d'examen quotidien accroît le risque de fraude ou d'erreur au sein de ces ministères. Pour obtenir de l'assurance lors de l'audit, nous ne pouvons pas nous appuyer sur des contrôles qui ne sont pas appliqués et devons accroître notre échantillonnage détaillé des factures. Cela a une incidence sur le calendrier de notre travail d'audit et accroît le nombre total d'heures d'audit nécessaire.





Dans notre **lettre de 2022 à l'intention de la direction**, nous avons mentionné les ministères qui n'appliquaient pas le contrôle et recommandé qu'ils suivent le processus d'examen des dépenses ne faisant pas l'objet de bons de commande, en veillant notamment à ce qu'un examen indépendant ait lieu, conformément aux politiques.

## SÉPARATION INSUFFISANTE DES TÂCHES

Nous avons également constaté un problème concernant la séparation des tâches liées aux paiements des achats ne faisant pas l'objet de bons de commande. Dans nos échantillons, nous avons trouvé un cas où la même personne approuvait à la fois l'achat et le paiement.

Il est important que ces approbations soient données par des personnes différentes afin d'éviter le risque de dépense inappropriée ou de détournement d'actifs. Des processus de rechange doivent être établis afin de maintenir une séparation suffisante des tâches en cas de pénurie de personnel.



Dans notre **lettre de 2022 à l'intention de la direction**, nous avons mentionné certains ministères et recommandé qu'ils s'assurent que les fonctions de paiement et de dépense soient toujours assumées par des personnes différentes et qu'il existe un processus de rechange en cas de pénurie de personnel pour garantir que ces fonctions restent séparées.

## DÉSUÉTUDE DES TABLEAUX DE DÉLÉGATION DES AUTORISATIONS DE SIGNATURE DES DOCUMENTS

Dans notre rapport de 2020, nous avons mentionné que les tableaux de délégation des autorisations de signature des documents n'étaient pas actualisés ni approuvés dans des délais opportuns. Nous avons recommandé que le Bureau du contrôleur provincial (BCP) mette en place un processus pour veiller à ce que, à l'échelon ministériel, ces tableaux de délégation soient examinés et actualisés conformément au Manuel d'administration financière.

Le Manuel d'administration financière exige que les tableaux de délégation soient actualisés et approuvés de façon opportune après une réorganisation ministérielle ou la nomination d'un nouveau ministre. Au cours de l'audit 2021-2022, nous avons demandé ces tableaux à un échantillon de ministères, quatre mois après une réorganisation gouvernementale. Dans notre échantillon de six ministères, nous avons constaté que cinq d'entre eux ne les avaient pas ni actualisés ni approuvés dans les quatre mois qui avaient suivi la réorganisation.

Les tableaux de délégation contribuent au fonctionnement opportun et ordonné du gouvernement en déléguant aux fonctionnaires ministériels la responsabilité, le contrôle et l'usage des fonds publics. Il est essentiel de disposer de contrôles sur la délégation de ces autorisations afin de réduire le risque de dépenses inappropriées ou non autorisées.



Dans notre **lettre de 2022 à l'intention de la direction**, nous avons recommandé :

- que le BPC modifie le Manuel d'administration financière en y incluant des délais précis pour l'actualisation du tableau de délégation des autorisations de signature des documents;
- que le BPC mette en œuvre un processus pour examiner la conformité avec le Manuel d'administration financière afin de veiller à ce que le tableau de délégation le plus récent soit conservé dans les dossiers.

## 2.2 Déficiences des processus comptables – estimations, comptes de régularisation et rapprochements

Nous avons relevé les déficiences suivantes concernant les processus comptables :

- Estimations comptables non étayées.
- Processus insatisfaisants relativement aux rapprochements.
- Manque de rigueur dans l'application de la comptabilité d'exercice.
- Manque de clarté des politiques d'approbation par voie électronique.

### ESTIMATIONS COMPTABLES NON ÉTAYÉES

Dans notre rapport de décembre 2020 à l'Assemblée législative, intitulé *Audits des comptes publics et d'autres états financiers*, nous avons expliqué nos préoccupations à l'égard des estimations comptables. Nous avons présenté une recommandation que le Bureau du contrôleur provincial (BCP) mette en œuvre une politique de consignation des estimations comptables. Une politique a été mise en place, mais nous avons constaté dans notre audit de 2021 qu'elle n'était pas appliquée de manière uniforme. Dans notre rapport de décembre 2021 à l'Assemblée législative, nous avons recommandé que la Province propose de la formation et des services de surveillance à l'appui des estimations comptables.

Nous avons constaté que le Bureau du contrôleur provincial avait proposé certaines séances de formation pendant l'année écoulée. Il n'y a eu aucune nouvelle estimation importante en 2022; néanmoins, au cours de nos travaux d'audit, nous avons trouvé des cas où les estimations n'étaient pas étayées. L'absence de justification systématique des estimations soulève des préoccupations concernant l'adoption d'une nouvelle norme comptable en 2023. Les ministères et les entités du périmètre comptable du gouvernement seront tenus de comptabiliser les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, ce qui exige des estimations comptables complexes. Si ces estimations ne sont pas

étayées en bonne et due forme, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations risquent de faire l'objet d'une opinion avec réserve.



Dans notre **lettre de 2022 à l'intention de la direction**, nous avons recommandé :

- que le BCP fournisse aux ministères une orientation claire comprenant de la formation sur ce qui constitue des documents acceptables à l'appui des estimations comptables;
- que le BCP examine toutes les estimations importantes afin de s'assurer qu'il y a suffisamment de documents à l'appui du modèle, de la méthode et des hypothèses utilisés dans les estimations comptables. Cet examen devrait être réalisé dans le cadre du processus de fin d'exercice relatif aux états financiers sommaires et avant l'enregistrement de l'écriture de journal.

## PROCESSUS INSATISFAISANTS RELATIVEMENT AUX RAPPROCHEMENTS

Le rapprochement est un processus comptable qui compare deux registres comptables pour vérifier que les chiffres sont corrects et concordent.

Les rapprochements sont un contrôle important, tant pour protéger les actifs que pour veiller à l'exactitude des registres comptables. Le rapprochement doit se faire dans des délais opportuns de manière à ce que, si des erreurs ou des incohérences sont détectées, elles puissent être corrigées et résolues rapidement.

En général, les rapprochements devraient être réalisés régulièrement, à une fréquence variant selon le nombre d'opérations, les montants et le risque d'erreur. Au cours de l'audit de 2022, nous avons repéré plusieurs cas où les rapprochements n'avaient pas été effectués dans des délais raisonnables. Par exemple, nous avons observé qu'un rapprochement des recettes prévu chaque mois n'avait eu lieu que sept mois plus tard, et qu'il n'avait été terminé qu'après l'enquête réalisée dans le cadre de notre audit.

Pour être un mécanisme de contrôle efficace, les rapprochements devraient également reposer sur la séparation des tâches. Un rapprochement devrait être examiné par une personne autre que le préparateur. Au cours de notre audit, nous avons constaté que, dans un ministère, les rapprochements des transferts du grand livre étaient effectués une fois par mois, mais rien n'attestait qu'un examen était effectué par une personne autre que le préparateur.

Aux fins de notre audit, nous examinons ces rapprochements dans nos évaluations du risque lié au contrôle et nous appuyons sur ces rapprochements dans le cadre du soutien aux soldes de clôture des comptes inclus aux états financiers. Lorsque les rapprochements ne sont pas préparés correctement et à temps, cela accroît la quantité de travail d'audit nécessaire pour les comptes concernés.



Dans notre **lettre de 2022 à l'intention de la direction**, nous avons recommandé que les ministères complètent et examinent les dossiers de rapprochement mensuel au plus tard à la fin du mois suivant.

## MANQUE DE RIGUEUR DANS L'APPLICATION DE LA COMPTABILITÉ D'EXERCICE

Les normes comptables du secteur public (NCSP) exigent que la Province applique la comptabilité d'exercice, qui constate les recettes et les dépenses au moment où elles se produisent plutôt qu'au moment des encaissements et des décaissements. La comptabilité d'exercice exige que les comptes débiteurs et créditeurs soient rajustés à la fin de l'exercice pour refléter les montants payables à la Province et par celle-ci.

Au cours de notre audit, nous avons repéré plusieurs erreurs dans divers ministères où certaines recettes et certaines dépenses n'étaient pas constatées correctement selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Aucune de ces erreurs n'entraînait d'erreur importante dans les états financiers sommaires (EFS), mais elles révélaient l'insuffisance des processus actuels pour garantir la constatation des recettes et des dépenses dans la période appropriée.



Dans notre **lettre de 2022 à l'intention de la direction**, nous avons recommandé qu'une orientation et des processus clairs soient en place pour s'assurer que les recettes et les dépenses sont comptabilisées dans la période appropriée.

## MANQUE DE CLARTÉ DES POLITIQUES D'APPROBATION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

En mars 2020, l'effectif de la Province s'est en grande partie mis à travailler à distance en raison de la pandémie de COVID-19. Cela s'est traduit par un besoin urgent d'actualiser les processus en fonction du milieu de travail à distance imposé à de nombreux employés. Compte tenu de la soudaineté de ce changement, la Province n'avait pas en place de politique établissant les méthodes appropriées d'approbations numériques ou électroniques. En mars 2020, lorsqu'il a été demandé au personnel de rester à la maison, le contrôleur provincial a émis une circulaire d'information sur la gestion financière qui clarifiait le fait que les politiques existantes concernant les approbations financières demeuraient en vigueur. Cette circulaire mentionnait l'existence de divers types d'approbations électroniques au niveau de sécurité variable. Elle indiquait également que le type d'approbation devait correspondre au risque lié au processus, une méthode plus sécurisée devant s'appliquer aux processus présentant le risque le plus élevé. Aucune autre orientation n'était fournie.

La circulaire d'information était une mesure appropriée compte tenu du besoin soudain de travailler à distance; cela dit, étant donné que l'on continue de recourir au travail à distance et aux approbations électroniques dans le contexte opérationnel actuel, une politique plus claire sur les approbations électroniques s'avère nécessaire.

Au cours de notre audit cette année, nous avons constaté un manque d'uniformité dans les méthodes d'approbation électronique appliquées au sein des ministères. De ce fait, il est difficile d'évaluer si les ministères respectent et utilisent les méthodes d'approbation pertinentes.

En l'absence de directives, les ministères pourraient finir par utiliser des processus où aucune approbation active n'est réellement fournie. Nous avons observé un cas où une facture avait été téléversée sur Microsoft Teams (une plateforme de communication et de partage de fichiers en ligne). Ensuite, plusieurs personnes ayant le pouvoir de dépenser au sein de la division avaient reçu un message leur demandant d'informer l'auteur du téléversement si la facture leur posait problème. Une non-réponse à la demande était considérée comme une approbation.

Nous avons constaté que ce problème ne se limitait pas aux ministères chargés des opérations fondamentales du gouvernement. Dans le cadre de notre audit, nous examinons les résultats d'audit et les lettres à l'intention de la direction pour toutes les composantes du périmètre comptable du gouvernement. Nous avons remarqué que, dans plusieurs autres entités du PGE, les auditeurs avaient relevé des problèmes liés à l'absence d'une approbation clairement documentée en raison des modalités de travail à distance.

L'amélioration des politiques relatives aux approbations électroniques aidera à garantir que les achats et les dépenses sont approuvés en bonne et due forme.



Dans notre **lettre de 2022 à l'intention de la direction**, nous avons recommandé que le BCP fournisse aux ministères des directives plus claires concernant l'utilisation des autorisations financières par voie électronique.

## 2.3 Faiblesses de l'environnement de contrôle

### FAIBLESSES DU CONTRÔLE CONSTATÉES DANS LES MINISTÈRES

La Province utilise pour le contrôle financier un modèle décentralisé. Des dirigeants ministériels, directeurs généraux des finances et autres, sont responsables du rendement de leur division respective et de s'assurer du respect du cadre de contrôle financier.

Ces dernières années, nous avons constaté une hausse du nombre de faiblesses du contrôle constatées dans les ministères.

Nous avons trouvé des éléments attestant l'existence des problèmes suivants :

- Insuffisance de la reddition des comptes et du contrôle par les ministères et faible surveillance des entités du PCG sous responsabilité ministérielle.
- Faiblesses importantes du contrôle dans tous les ministères (**VOIR LES SECTIONS 2.1 et 2.2**).
- Documentation insuffisante à l'appui des soldes de comptes et des divulgations connexes approuvés par les ministères.

Dans le cadre de nombreux échanges avec des fonctionnaires, nous avons relevé certaines raisons expliquant pourquoi ces faiblesses continuent d'être problématiques et de prendre de l'ampleur.

Voici certaines des explications avancées :

- le manque de ressources lié au nombre croissant de postes vacants en raison du roulement du personnel;
- l'insuffisance des connaissances en comptabilité et des compétences connexes dans les ministères, avec notamment une mauvaise compréhension de certains principes comptables.

## SURVEILLANCE INAPPROPRIÉE DE L'ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

Le Bureau du contrôleur provincial est chargé de surveiller la conformité avec le cadre de contrôle financier. En vertu de cette responsabilité, il doit s'assurer que les systèmes et les pratiques en place conviennent pour surveiller la comptabilité, la présentation des rapports financiers et les contrôles internes. Certaines des faiblesses du contrôle interne relevées ci avant sont de nature systémique à l'échelle du gouvernement. Un grand nombre d'entre elles n'auraient pas été repérées ou corrigées sans nos procédés d'audit. Nous savons donc que des déficiences ne sont ni détectées ni traitées. Nous craignons que le niveau de surveillance assuré soit insuffisant.

## 3 Préoccupations concernant le cycle d'audit 2022-2023

En ce qui concerne le cycle d'audit 2022-2023, deux grands défis se présentent :

- les nouvelles normes comptables qui prendront effet pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;
- l'achèvement de l'audit dans les délais, du fait de ces nouvelles normes comptables.

### NOUVELLES NORMES COMPTABLES

La Province du Manitoba (la Province) doit adopter pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars 2023 deux nouvelles normes comptables importantes, relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et aux instruments financiers. Ces normes engendreront de nouvelles informations et estimations et imposeront de nouvelles divulgations d'envergure.

Nous avons décrit les changements liés à ces deux normes dans notre rapport à l'Assemblée législative de décembre 2021. Des travaux supplémentaires importants seront nécessaires pour préparer les états

financiers en 2023, où ces normes seront appliquées pour la première fois. Lorsque la Province aura préparé ses nouvelles conventions comptables, divulgations et estimations, notre bureau devra déployer des efforts substantiels pour les auditer l'année suivante. Le Bureau du contrôleur provincial devrait préparer tôt les divulgations et les soldes d'ouverture initiaux afin d'éviter des retards dans l'achèvement de l'audit des comptes publics de 2023.

## DÉFIS QUI ENTRAVERONT L'ACHÈVEMENT DE L'AUDIT DANS LES DÉLAIS

Notre rapport d'audit relatif aux états financiers sommaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 était daté du 27 septembre 2022. Les EFS ont été déposés devant l'Assemblée législative le 29 septembre 2022. L'échéance prévue par la loi pour le dépôt des EFS est le 30 septembre. Tout retard dans l'achèvement de la préparation et l'audit des états financiers aurait entraîné le non-respect de cette échéance légiférée.

Compte tenu du travail supplémentaire qui sera nécessaire en 2023 pour appliquer les nouvelles normes comptables, nous craignons que, faute de réaliser des améliorations et des gains d'efficacité, l'échéance légiférée ne sera pas respectée.

Nous avons présenté à la **SECTION 1.2** certains domaines à améliorer concernant le processus de consolidation. Le renforcement des contrôles des opérations financières et des rapports connexes permettra de réaliser les audits dans un temps plus court. La **SECTION 2** expose les faiblesses du contrôle constatées.

## 4 Suivi de l'état de mise en application de nos recommandations passées

Le tableau ci-dessous montre l'état de mise en application des recommandations des années passées.

Date du rapport à l'Assemblée législative	Appliquée ou résolue	L'action n'est plus nécessaire	Ne compte pas l'appliquer	Travaux en cours	Total
Décembre 2020	3 <i>(considérées comme résolues au cours de l'exercice précédent)</i>	–	–	6	9
Décembre 2021	–	–	–	1	1

Nous énumérons ci-dessous toutes les recommandations dont la mise en œuvre reste en cours ainsi que celles considérées comme réglées. Pour certaines recommandations, nous avons ajouté un commentaire du Bureau du vérificateur général (« commentaire du BVG ») afin de clarifier l'état de la mise en application et de mettre en évidence certaines actions ou mesures planifiées.

## Recommandation de 2021 – Travaux en cours

### Nous avons recommandé :

1. au Bureau du contrôleur provincial de fournir de la formation et des services de surveillance pour s'assurer que les ministères respectent les exigences liées à la documentation à l'appui des estimations comptables.

**Commentaire du BVG :** Au cours de l'audit des comptes publics de 2022, le Bureau du contrôleur provincial a proposé des séances de formation aux ministères. Même s'il n'y a eu aucune nouvelle estimation importante, nous avons trouvé des cas où des modifications apportées aux estimations existantes n'étaient pas suffisamment étayées.

## Recommandation de 2020 – Travaux en cours

### Nous avons recommandé :

3. que le Bureau du contrôleur provincial mette en place un processus pour veiller à ce que les tableaux de délégation des autorisations de signature des documents financiers au niveau ministériel soient examinés et actualisés, conformément au Manuel d'administration financière de la Province.

**Commentaire du BVG :** Le remaniement ministériel de janvier 2022 s'est traduit par la création de nouveaux ministères et le déplacement de ministres d'un ministère à un autre. De ce fait, les tableaux de délégation des autorisations de signature des documents financiers devaient être actualisés dans chaque ministère. Au cours de l'audit des comptes publics de 2022, nous avons constaté que cinq des six ministères sondés n'avaient pas actualisé leurs tableaux dans des délais opportuns.

4. à la Commission de la fonction publique d'élaborer et de mettre en œuvre un processus pour s'assurer que toutes les données maîtres des ressources humaines sont justifiées par des documents dans le dossier personnel des employés.

**Commentaire du BVG :** Au cours de l'audit des comptes publics de 2022, nous n'avons pas détecté de nouveau problème. La Commission de la fonction publique a mis en œuvre un plan pour régler le problème, mais nous travaillons toujours à la confirmation des actions prises à cet effet.

5. que la Province élabore un processus centralisé pour évaluer les risques et prioriser les travaux d'assainissement des sites contaminés.

**Commentaire du BVG :** Le Bureau du contrôleur provincial (BCP) nous a informés qu'il élaborera un processus centralisé permettant de confirmer les passifs et de les classer selon



## Recommandation de 2020 – Travaux en cours

le risque. Les ministères ont la responsabilité d'établir un plan de travail pour les travaux d'assainissement prioritaires des sites et gérer ces travaux. En ce qui concerne les travaux se rapportant à un ministère précis, le BCP et les ministères ont fait appel à des conseillers chargés d'évaluer le risque et de valider les estimations, ce qui étayera les plans de travail ministériels.

6. que le Bureau du contrôleur provincial utilise une approche axée sur le risque pour veiller à ce que les estimations du passif au titre des sites contaminés fournies par les ministères aux fins d'inclusion dans les états financiers sommaires soient complètes et adéquatement étayées.

**Commentaire du BVG :** Nous avons été informés que le Bureau du contrôleur provincial (BCP) et les ministères travaillent actuellement à l'obtention d'une validation indépendante des passifs par l'entremise de conseillers tiers dans les cas où l'on ne dispose pas d'estimations détaillées réalisées par des ingénieurs. Le BCP entreprend des travaux avec le ministère pour évaluer les hypothèses et la méthode utilisées afin d'établir le montant actuel des passifs.

7. que les ministères utilisent une approche fondée sur le risque et obtiennent des informations techniques et autres relatives aux sites à jour pour le passif au titre des sites contaminés. Nous recommandons en outre que ces rapports techniques soient mis à jour tous les cinq ans, ou plus tôt, si les conditions liées à ces sites changent.

**Commentaire du BVG :** Le Bureau du contrôleur provincial (BCP) a observé que, en ce qui concerne certains passifs au titre des sites contaminés, les informations techniques et autres relatives aux sites n'étaient pas à jour. Le BCP travaille avec les ministères pour confirmer les méthodes internes utilisées afin d'évaluer les passifs au titre des sites contaminés et pour obtenir une vérification des estimations actualisée. Le BCP cherchera à obtenir la confirmation que les ministères mettent à jour les rapports techniques tous les cinq ans, ou plus tôt dans le cas des sites à haut risque.

8. que le Bureau du contrôleur provincial inclue des informations sur le taux d'inflation à utiliser sur les sites contaminés dans sa circulaire d'information sur la gestion financière de fin d'exercice et s'assure que ce taux a été correctement appliqué au passif de chaque ministère.

**Commentaire du BVG :** Le Bureau du contrôleur provincial (BCP) déterminera dans le cadre d'une enquête le taux d'inflation et l'inclura à la circulaire d'information sur la gestion financière transmise aux ministères en vue de son application aux passifs de fin d'exercice chaque année. Le BCP mènera des vérifications pour s'assurer que le facteur inflationniste a été correctement appliqué au passif de chaque ministère.

## 5 Résultats de nos autres audits d'états financiers pour 2021-2022

Notre bureau est l'auditeur des états financiers publiés par certaines entités entrant dans le périmètre comptable du gouvernement (PCG) de la Province du Manitoba (la Province) et par d'autres entités relevant du secteur public. Nous pouvons également auditer d'autres renseignements financiers publiés par ces entités.

Cette section présente un résumé des audits d'états financiers que nous avons réalisés au cours de l'exercice passé.

Entité auditée	Audit récent achevé pour l'exercice terminé	Rapports d'auditeurs présentés	Information sur la lettre à l'intention de la direction	Autres points
Comptes publics – États financiers sommaires de la Province du Manitoba	le 31 mars 2022	1) Opinion avec réserve sur les états financiers sommaires 2) Opinion sans réserve sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public 3) Opinion sans réserve sur le compte de stabilisation des revenus	Émission au contrôleur provincial d'une lettre à l'intention de la direction contenant 19 nouvelles recommandations. Nous avons fait le suivi sur l'état de mise en application de 16 recommandations de l'exercice précédent; deux recommandations de l'exercice précédent ont été mises en application.	Les points relatifs à l'audit des comptes publics ont été présentés aux <b>SECTIONS 1, 2 et 3</b> ci-avant.
Ministère de la Santé	le 31 mars 2022	1) Opinion sans réserve sur l'état des dépenses dans le cadre du Régime d'assurance-maladie du Manitoba 2) Opinion sans réserve sur la divulgation des paiements du Régime d'assurance-maladie du Manitoba en vertu de la Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public	Aucune lettre distincte à l'intention de la direction émise; les recommandations au ministère étaient incluses à la lettre à l'intention de la direction sur l'audit des comptes publics.	Une année de transition où le Plan passe d'être un «Fonds» distinct faisant l'objet d'états financiers complets au fonds intégré au ministère audité avec les comptes publics et un audit séparé plus limité relatif à l'état des dépenses de santé, conformément à la Loi.

Entité audité	Audit récent achevé pour l'exercice terminé	Rapports d'auditeurs présentés	Information sur la lettre à l'intention de la direction	Autres points
<b>Société des services agricoles du Manitoba (SSAM)</b>	le 31 mars 2022	<p>1) Opinion sans réserve sur les états financiers consolidés</p> <p>2) Opinion sans réserve sur les états financiers du Fonds en fiducie d'assurance-production</p> <p>3) Opinion sans réserve sur les états financiers du Fonds en fiducie pour l'assurance contre la grêle</p> <p>4) Opinion sans réserve sur le Rapport relatif à la divulgation de la rémunération versée aux employés</p>	Émission au président et chef de la direction d'une lettre à l'intention de la direction contenant cinq nouvelles recommandations	L'information issue des états financiers 2021-2022 de la SSAM a été consolidée avec celles des états financiers du Fonds en fiducie d'assurance-production et du Fonds en fiducie pour l'assurance contre la grêle en appliquant les normes comptables du secteur public (NCSP). L'information comparative issue des états financiers de 2020-2021 a été retraitée en conséquence. À la suite de cette modification, nous avons émis une opinion sans réserve sur la SSAM pour l'exercice terminé le 31 mars 2022.
<b>Université du Manitoba</b>	le 31 mars 2022	<p>1) Opinion sans réserve sur les états financiers</p> <p>2) Opinion sans réserve sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public</p>	Émission d'une lettre à l'intention de la direction à la vice-présidente, administration, sans nouvelle recommandation. Nous avons fait le suivi pour deux recommandations passées qui sont désormais en application.	Aucun autre point relevé
<b>Conseil des services funéraires du Manitoba</b>	le 31 décembre 2021	1) Opinion sans réserve sur les états financiers	Aucune lettre émise	Le Conseil des services funéraires a été dissous, c'était le dernier audit de cette entité.
<b>Caisse de retraite de la fonction publique</b>	le 31 décembre 2021	1) Opinion sans réserve sur les états financiers	Aucune lettre émise	Aucun autre point relevé

Entité audité	Audit récent achevé pour l'exercice terminé	Rapports d'auditeurs présentés	Information sur la lettre à l'intention de la direction	Autres points
Caisse de retraite de l'Assemblée législative	le 31 décembre 2021	1) Opinion sans réserve sur les états financiers	Aucune lettre émise	Aucun autre point relevé
Caisse d'assurance collective de la fonction publique	le 30 avril 2022	1) Opinion sans réserve sur les états financiers	Aucune lettre émise	Aucun autre point relevé
Fonds de retraite et avantages sociaux pour les employés des Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg	le 31 décembre 2021	1) Opinion sans réserve sur les états financiers	Aucune lettre émise	Aucun autre point relevé
Caisse de retraite des enseignants	le 31 décembre 2021	1) Opinion sans réserve sur les états financiers	Aucune lettre émise	Aucun autre point relevé
Fonds des Affaires du Nord	le 31 mars 2019 (sur le point d'être achevé)	Aucune opinion émise	Émission en 2021 d'une lettre à l'intention de la direction adressée au directeur général des finances de Réconciliation avec les peuples autochtones et Relations avec le Nord Manitoba et contenant trois nouvelles recommandations.	La préparation des états financiers et les audits relatifs à ce fonds sont en retard de plusieurs années, et ce, depuis plusieurs exercices. Le dernier état financier achevé et audité dans l'année qui a suivi la fin de l'exercice a été celui de l'exercice terminé le 31 mars 2011.

Entité audité	Audit récent achevé pour l'exercice terminé	Rapports d'auditeurs présentés	Information sur la lettre à l'intention de la direction	Autres points
Société d'aide juridique du Manitoba	le 31 mars 2022	<p>1) Opinion sans réserve sur les états financiers</p> <p>2) Opinion sans réserve sur l'état des honoraires versés aux avocats du secteur privé et les débours dépassant 75 000 \$</p> <p>3) Opinion sans réserve sur l'état des demandes finales en vertu de l'entente de contribution concernant l'aide juridique en matière criminelle et l'aide juridique aux réfugiés dans la Province du Manitoba</p>	Aucune lettre émise	Audit réalisé par le BVG avec l'aide d'un agent auditeur.
Société d'habitation et de rénovation du Manitoba	le 31 mars 2022	1) Opinion sans réserve sur les états financiers	Aucune lettre émise	<p>Audit réalisé par le BVG avec l'aide d'un agent auditeur.</p> <p>Dans les années antérieures, un état relatif à la rémunération du personnel de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba était préparé et audité séparément. Cela n'était pas requis en 2022 du fait que le personnel a été transféré au ministère des Familles et intégré à l'information sur la rémunération dans le secteur public incluse aux comptes publics.</p>

Entité auditée	Audit récent achevé pour l'exercice terminé	Rapports d'auditeurs présentés	Information sur la lettre à l'intention de la direction	Autres points
Tuteur et curateur public du Manitoba	le 31 mars 2022	1) Opinion sans réserve sur les états financiers	Aucune lettre émise	Audit réalisé par le BVG avec l'aide d'un agent auditeur.

Nous avons demandé une réponse du Secrétariat du Conseil du Trésor à notre rapport. La réponse reçue est présentée ci-dessous.

Merci de nous donner l'occasion de répondre au rapport intitulé *Audits des comptes publics et d'autres états financiers*. Voici la rétroaction au rapport que nous présentons à l'Assemblée législative :

### **Section 1.2 Processus manuels utilisés pour regrouper les entités contrôlées :**

Le périmètre comptable du gouvernement (PCG) se compose de 136 entités juridiques. Le processus de consolidation actuel s'exécute manuellement, ce qui présente un risque élevé. Un projet d'immobilisation en TI est en cours afin de sélectionner un fournisseur et de mettre en œuvre un logiciel qui rationalisera considérablement le processus de consolidation.

Il est impossible d'automatiser complètement le processus, car les 136 entités juridiques utilisent des systèmes financiers différents qui n'ont pas d'interface avec le gouvernement. Le projet de modernisation de la planification des ressources de l'entreprise, qui en est aux tout premiers stades, prévoit la mise en œuvre progressive de SAP S/4 HANA dans toutes les entités juridiques afin d'assurer la transparence concernant la situation financière du PCG et d'automatiser l'établissement des budgets, des prévisions financières et des comptes publics.

### **Section 2.1 Déficiences au niveau des contrôles des achats et des dépenses :**

Nous avons pris acte de vos constatations des déficiences du contrôle des achats et des dépenses par les ministères pour ce qui a trait aux dépenses ne faisant pas l'objet de bons de commande, à la séparation insuffisante des tâches et à la désuétude des tableaux de délégation des autorisations de signature des documents.

Le Bureau du contrôleur provincial (BCP) assurera le suivi auprès des cadres financiers des ministères pour lesquels des faiblesses de la conformité ont été constatées dans votre rapport de 2022 à l'intention de la direction et fera en sorte que les déficiences du contrôle soient corrigées.

## Section 2.2 Déficiences des processus comptables – estimations, comptes de régularisation et rapprochements :

Nous avons pris acte de vos constatations des déficiences des processus comptables relativement aux estimations comptables non étayées, aux processus insatisfaisants relativement aux rapprochements, au manque de rigueur dans l'application de la comptabilité d'exercice et au manque de clarté des politiques d'approbation par voie électronique.

En 2021, les estimations comptables concernant les mines orphelines et abandonnées et d'autres sites contaminés ont été validées par l'entremise de cabinets externes d'experts-conseils en génie. Au cours de l'exercice écoulé, le BCP a fourni des séances de formation aux ministères ayant des estimations comptables d'envergure. Le BCP travaillera avec les ministères qui ont des estimations comptables non étayées et mettra des ressources à disposition pour l'examen annuel des estimations.

Le BCP assurera le suivi auprès des cadres financiers des ministères montrant des déficiences des processus comptables, publiera une orientation et des processus clairs à l'intention des ministères et augmentera temporairement les ressources allouées aux services de surveillance pour veiller à remédier aux faiblesses du contrôle.

Le BCP et la Division des solutions numériques et technologiques étudient l'adoption, pour les approbations électroniques, d'une solution logicielle spécifique qui serait sécurisée et conforme aux niveaux de contrôle et de signature requis. Une fois le logiciel choisi, le BCP actualisera sa politique.

## 2.3 Faiblesses de l'environnement de contrôle :

Nous prenons acte de vos constatations concernant l'insuffisance de la reddition des comptes et du contrôle par les ministères des entités du PCG sous leur responsabilité, des faiblesses importantes du contrôle dans tous les ministères et de la documentation insuffisante à l'appui des comptes et des divulgations connexes approuvés par les ministères. Non seulement ces faiblesses ont une incidence sur l'audit des comptes publics, mais elles constituent aussi un risque à l'échelle du gouvernement pour le processus budgétaire et les prévisions trimestrielles.

Au sein du gouvernement, le contrôle financier se fait selon un modèle décentralisé. Même s'il appartient au BCP de surveiller le respect du cadre de contrôle financier, les sous-ministres sont responsables de leurs ministères et de leurs entités du PCG, tandis que les cadres financiers sont responsables du rendement de leurs divisions et de s'assurer du respect du cadre de contrôle financier. Un complément d'effectif considérable est nécessaire dans le bureau de chaque cadre financier à l'appui des objectifs et de l'exécution exhaustive d'une fonction financière décentralisée. Le recrutement de personnel et de dirigeants ayant la formation, l'expérience et les titres de compétences pertinents est essentiel au bon fonctionnement du modèle de contrôle financier décentralisé.



Le BCP assure une surveillance de haut niveau fondé sur le risque pour les ministères, mais ne dispose pas des niveaux de dotation qui permettraient de remédier au problème généralisé de non conformité dans les activités de base. Les opérations fondamentales comptent plus de 700 postes financiers tandis que le BCP a moins de 25 employés. Un examen du projet de modernisation de la planification des ressources de l'entreprise a recensé plus de 2 400 employés ayant un rôle financier à un certain degré au sein des opérations fondamentales.

Votre rapport indique que le cadre décentralisé régissant actuellement le contrôle financier n'est pas efficace en cette période d'insuffisance des ressources ministérielles. Tant que cette insuffisance demeurera, le BCP déploiera des efforts de communication renforcée, d'assurance externe fondée sur le risque, d'évaluation et d'amélioration de la surveillance interne. Voici certaines des initiatives proposées :

- accroissement des communications et des orientations à l'intention des ministères concernant leurs responsabilités et les échéances;
- examens du contrôle financier dans les ministères à haut risque par le recrutement d'un cabinet d'audit externe qui aidera le BCP à s'acquitter de sa responsabilité en matière de surveillance;
- accroissement des possibilités de formation du nouveau personnel financier, avec notamment des programmes consacrés aux principes comptables, aux contrôles internes et aux normes comptables du secteur public;
- apport de modifications au volet financier du programme des leaders en formation afin d'ajuster les classifications concernant les comptables professionnels agréés qui sont recrutés et le parrainage de candidats ne possédant pas ce titre qui travailleront à son obtention tout en exerçant leurs fonctions au sein du gouvernement;
- en collaboration avec la Commission de la fonction publique, examen des comparaisons salariales entre le gouvernement et le marché, et examen des profils et des taux de rémunération des postes financiers pour pourvoir les postes vacants et remédier au roulement de personnel;
- établissement d'un inventaire des compétences du personnel et d'une politique pour fixer au sein de chaque ministère un seuil d'un moins un comptable professionnel agréé dans les rôles financiers supérieurs (cadres financiers, directions générales ou direction) afin de fournir des conseils professionnels à leurs pairs et des services de surveillance au personnel financier ministériel.

Le rapport à l'Assemblée législative ne nomme pas les ministères qui ont des faiblesses du contrôle. Compte tenu de l'ampleur limitée des sondages réalisés dans un audit annuel, d'autres ministères pourraient connaître eux aussi des faiblesses non détectées. La lettre à l'intention de la direction transmise au BCP comprend cette information, et le BCP commencera à travailler avec les ministères indiqués tout en élargissant son évaluation du risque aux ministères qui n'ont pas de faiblesse détectée.

### 3. Préoccupations concernant le cycle d'audit 2022-2023

La Province du Manitoba a adopté pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 deux nouvelles normes comptables relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et aux instruments financiers. Des travaux considérables ont été réalisés pour la mise en œuvre réussie de ces normes. Néanmoins, l'incidence de ces nouvelles normes sur le passif de la Province dépassera largement le milliard de dollars et toute erreur d'estimation, même modeste, aura des conséquences importantes. Des estimations indépendantes supplémentaires sont donc nécessaires à l'appui des estimations comptables.

En ce qui concerne les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, un cadre expérimenté du BCP faisait partie du groupe de travail des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) pendant l'élaboration de la norme. Le personnel du BCP a collaboré étroitement avec le BVG et le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de CPA Canada afin d'obtenir de l'orientation pour la mise en œuvre dans certains domaines. Une formation complète a été fournie aux ministères, et un cabinet externe de conseils en génie a été recruté pour donner une estimation comptable professionnelle sur le passif de la province lié à la remise en état des carrières et des sablières. Une assurance supplémentaire est nécessaire pour étayer les estimations, en particulier celles des éléments de passif liés à l'amiante. Le BCP évaluera la nécessité d'une vérification indépendante de ces estimations.

La norme relative aux instruments financiers est mise en œuvre par la Division de la trésorerie du ministère des Finances, en consultation avec un cabinet comptable externe. Nous travaillerons avec le BVG sur la nécessité d'une assurance supplémentaire relativement à cette norme.

**Modernisation de la planification des ressources de l'entreprise :** Dans le cadre de la réponse de la direction, je tiens à faire le point concernant la modernisation de la planification des ressources de l'entreprise. Ce projet mettra en œuvre la version infonuagique de SAP S4/HANA dans les opérations fondamentales du gouvernement, mais aussi, au fil des ans, dans les autres entités comptables. Il s'agira d'une version prête à l'emploi, entièrement nouvelle et dotée de contrôles intégrés de la solution Model Company de SAP. Néanmoins, le projet exigera des efforts de gestion du changement pour plus de 2 400 employés des opérations fondamentales du gouvernement dont le poste comporte un certain niveau de rôle financier. Certains employés des finances devront se consacrer exclusivement à cette mise en œuvre et donc être remplacés à leurs postes. Au cours de la nouvelle année, le Secrétariat du Conseil du Trésor et le ministère du Travail, de la Protection du consommateur et des Services gouvernementaux feront une présentation au BVG sur le projet.

Merci encore de donner à notre équipe l'occasion d'étudier le rapport et de communiquer sa rétroaction sur son contenu. Je me réjouis à la perspective de vous rencontrer pour discuter de notre réponse en détail.

## » Notre vision

Responsabilisation du gouvernement et excellence en administration publique au service des Manitobains.

## » Notre vision

Fournir de manière indépendante des renseignements, des conseils et des garanties concernant les activités du gouvernement et la gestion des fonds publics

## » Nos valeurs

### **Indépendance**

Nous sommes indépendants du gouvernement et réalisons un travail objectif et impartial.

### **Intégrité**

Nous agissons avec honnêteté et appliquons des normes déontologiques élevées.

### **Innovation**

Nous mettons de l'avant l'innovation et la créativité dans nos activités et nos façons de faire.

### **Travail d'équipe**

Nous travaillons en équipe en mettant en commun les connaissances et les compétences de chacun pour atteindre nos objectifs.

### **Vérificateur général**

Tyson Shtykalo

### **Sous-vérificatrice générale**

Natalie Bessette-Asumadu

### **Directeur général d'audits de technologies de l'information et de l'innovation**

Wade Bo-Maguire

### **Vérificateur général adjoint des pratiques professionnelles et l'assurance de la qualité**

Phil Torchia

### **Équipe de vérification**

Ryan Amurao

Julie Bartel

Bryden Boyechko

Shane Charron

Wenjing Chen

Rolet Duenas-Heinrichs (IT Audit)

Manisha Dhakal

Yuki Diaz

Melissa Emslie

Bolaji Fasasi

Emelia Jaworski

Jo Johnson

Alyson Kuzie

Mark Lee

Danielle LeGras

Ian Montefrio (IT Audit)

Adam Muirhead

Arlene Nebrida

Tessa Reimer (IT Audit)

Hannah Santiago

Ganesh Sharma (IT Audit)

David Storm

Brendan Thiessen

Erika Thomas

Ibrahim Watara (IT Audit)

Deanna Wiebe

James Wright

Selina Yang

### **Gestionnaire des communications**

Frank Landry

### **Adjoints administratifs**

Jomay Amora-Dueck

Tara MacKay

### **Conception graphique**

Waterloo Design House






Vérificateur général  
MANITOBA

**Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec notre bureau :**

Bureau du vérificateur général  
330, avenue Portage, bureau 500  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0C4

Téléphone : 204 945-3790 Télécopieur : 204 945-2169  
contact@oag.mb.ca | www.oag.mb.ca

-  [Facebook.com/AuditorGenMB](https://www.facebook.com/AuditorGenMB)
-  [Twitter.com/AuditorGenMB](https://twitter.com/AuditorGenMB)
-  [Linkedin.com/company/manitoba-auditor-general](https://www.linkedin.com/company/manitoba-auditor-general)